

Le gouvernement va fermer 450 centres d'information et d'orientation

● Le ministre de l'Éducation veut transférer les 3.700 employés des CIO dans les établissements scolaires

● Trois cents fonctionnaires d'État pourraient être rattachés aux régions.

ÉDUCATION

Marie-Christine Corbier

🐦 @mccorbier

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, planche sur une réforme de l'orientation qui suscite déjà une levée de boucliers des syndicats. Le premier volet vise à élargir les missions des régions en matière d'orientation. C'est clair depuis février et l'annonce de la réforme de l'apprentissage. La nouveauté, c'est le projet de loi qui en découle : il prévoit de transférer les directions régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) aux régions. Près de

Un chef d'entreprise pourra être mandaté pour intervenir dans un lycée.

300 fonctionnaires de cet opérateur rattaché au ministère de l'Éducation sont concernés. Ils auraient deux ans pour exercer leur « droit d'option », et éventuellement rejoindre la fonction publique territoriale.

Les directions régionales de l'Onisep travaillant déjà beaucoup avec les régions, il est « logique » qu'elles disposent d'un service sur l'information relative aux métiers et aux formations, estime-t-on au

ministère. « Quel type d'information va être donné ? s'inquiète Frédérique Rolet, du SNES-FSU. Imaginez un passionné d'éoliennes qui voudrait que les élèves se lancent dans ces métiers... » « Les régions ne vont pas décider que tel jeune doit aller à tel endroit, rassure-t-on au ministère. La décision de l'orientation restera de la compétence de l'Éducation nationale, après avis du conseil de classe. » Cette réforme est à rattacher à celle du lycée. Dans les projets d'arrêtés qui seront présentés la semaine prochaine et que « Les Echos » se sont procurés, 54 heures annuelles sont dédiées à l'orientation. Elles permettront « l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Éducation nationale et des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le conseil régional ». Un chef d'entreprise pourra ainsi être mandaté pour intervenir dans un lycée.

Les psychologues affectés aux lycées

Deuxième volet de la réforme : la fermeture du réseau des Centres d'information et d'orientation (CIO). Les 3.771 psychologues de l'Éducation nationale qui travaillent dans ces centres – et partagent leur temps entre accueil des adultes et permanences dans les établissements scolaires – vont être affectés dans les lycées. Le ministère veut « renforcer le processus d'orientation » en les mettant au

plus près des élèves. En novembre, la nomination d'un deuxième professeur principal chargé de l'orientation avait déjà indiqué que Jean-Michel Blanquer n'entendait pas renforcer les CIO. « C'est le pire scénario », réagit le Sgen-CFDT qui dénonce « une grave remise en cause du service public de l'orientation ».

Ce n'est « pas acceptable », renchérit FO. A l'Unsa Education, Christine Saventré redoute « la multiplication des officines privées proposant information et conseil ». Au Snese-FSU, on craint que les psychologues « ne soient cantonnés aux seuls élèves à besoins particuliers ». Tandis qu'au SE-Unsa, Nathalie Eudes

alerte sur le risque d'« injonction hiérarchique » des chefs d'établissement. « C'est inentendable, dit-elle. Un psychologue doit faire en sorte que le jeune définisse son projet professionnel au regard de ses aptitudes et centres d'intérêt, pas en fonction des besoins d'emploi d'une région. » Au Sgen-CFDT, Vincent

Bernaud évoque aussi les parents, « venus nombreux dans les CIO se renseigner sur Parcoursup durant les vacances de février ». Au ministère, l'approche est tout autre : 71 % des actions des CIO se font déjà dans les établissements scolaires, indique-t-on, et les CIO sont « globalement peu fréquentés ». ■